

Mairie de Malataverne

Drôme

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal des Jeunes

du samedi 30 janvier 2021 à 10h00

L'an deux mille vingt et un, le samedi trente janvier à dix heures, le Conseil Municipal des jeunes de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Johann Dereuder, Madame Francette Pinel, Chloé Jabelin et Monsieur Pierre Bey, référents du CMJ (équipe d'accompagnement).

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Procurations : 1

Absente excusée : 1

Présents : ARNOSI Ethanaëlle, BEY Ambre, CAYREL Léo, CHABAUD Samuel, HERBY Nathan, PONTOISE Maxence, RISPAL Clément, SANCHEZ Rachel

Procurations : Liam DAHMOUN donne procuration à Ambre Bey

Absent excusé : DAHMOUN Liam

Encadrant excusé : Sabine Siboldi et Fabien Missud

1/ Election du Maire et du 1er adjoint du CMJ :

Les règles de l'élection sont rappelées par Monsieur Johann Dereuder, Madame Francette Pinel et Monsieur Pierre Bey. Le vote est fait à bulletin secret. Chaque conseiller vote pour un candidat à l'aide des bulletins fournis par l'équipe d'accompagnement. Le candidat qui obtient plus de 50% des votes est élu comme maire du CMJ. Si aucun candidat n'obtient pas 50% des voix au premier tour, il est organisé un second tour pour lequel les deux candidats ayant le plus de voix sont qualifiés. En cas d'égalité entre les candidats, le plus âgé est qualifié au second tour. En cas d'égalité entre les candidats, au second tour, le plus âgé est élu Maire du CMJ.

Les candidats pour la fonction de maire du CMJ sont :

Maxence, Rachel, Léo et Ethanaëlle.

A l'issue des votes du premier tour, les résultats sont :

Maxence : 2 voies

Rachel : 2 voies (bénéfice de l'âge)

Léo : 3 voies

Ethanaëlle : 2 voies

Aucun candidat n'ayant atteint plus de 50% des suffrages un second tour est organisé.

Léo : 4 voies

Rachel : 5 voies

A l'issue du second tour les résultats sont :

Rachel est élue maire du CMJ.

Les candidats pour la fonction de 1er adjoint du CMJ sont :

Ambre, Léo, Samuel, Ethanaëlle, Nathan et Maxence

Chaque conseiller vote pour un candidat à l'aide des bulletins fournis par l'équipe d'accompagnement. Le candidat qui obtient plus de 50% des votes est élu comme 1er adjoint du CMJ. Si aucun candidat n'obtient 50% des voix au premier tour, il est organisé un second tour pour lequel les deux candidats ayant le plus de voix sont qualifiés. En cas d'égalité entre les candidats, le plus âgé est qualifié au second tour. En cas d'égalité au second tour entre les deux candidats, le plus âgé est élu.

A l'issue des votes les résultats sont :

Ambre : 1 voies

Léo : 3 voies

Samuel : 1 voies

Ethanaëlle : 1 voies

Nathan : 0 voies

Maxence : 3 voies

Aucun candidat n'ayant atteint plus de 50% des suffrages, un second tour est organisé entre.

Maxence : 5 voix

Léo : 4 voix

A l'issue du second tour, les résultats sont :

Maxence est élu 1er Adjoint du CMJ.

2/ Approbation du règlement intérieur du CMJ :

Pierre Bey soumet comme le prévoit le règlement intérieur du CMJ la validation de ce règlement par les élus lors de la première réunion du CMJ. Ce règlement intérieur est disponible sur le site internet de la commune.

Après en avoir débattu, l'approbation du règlement intérieur du CMJ est votée par :

Pour : 9 voix, abstention : 0, contre : 0.

La séance est levée à 11h.